



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 09 DU 04 Avril 2017.

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB.A –SARDI .M – KERTALI. D - BOUZEROUATA.H.
Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRE N°66: Ren C.S.T.B.C.SBA–O.M.Sidi Belabbes S/G R1 du 25.02.017.

- Vu la lettre du club O.M.S.B.A. en date du 22.02.2017 demandant forfait déclaré pour la rencontre C.S.T.B.C--O.M.Sidi Belabbes
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur du club C.S.T.B.C SBA. 12-00.
- Défalcation d'un point au classement final du O.M.S.B.A
- Il est infligé une amende de cent Mille dinars (100.000 DA) au club O.M.S.B.A.

AFFAIRE N°67: Ren : C.S.A C.Oran – J.S.B.Senia S/G R1 du 24.03.2017.

- Vu la feuille du match signalant :
- Vu que le club CSA C.Oran s'est présenté avec quatre (04) joueurs.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur du club J.S.B.S 12 – 00
- Défalcation d'un point au classement final du C.S.A C.O
- Il est infligé une amende de cent Mille dinars (100.000 DA) au club CSA C.Oran.

AFFAIRE N°68 : Ren M.S.Oran—C.S.H.B.Chlef S/G R1 du 25/03/2017.

- Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- Disqualification du joueur BETTAHAR. N° Lic. 086du club M.S.O.pour attitude anti sportive envers adversaire
- Disqualification du joueur BELMILOUD.M.N° Lic. 285du club C.S.H.B.Chlef. pour attitude anti sportive envers adversaire
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension de deux(02) match ferme au joueur BETTAHAR. N° Lic. 086du club M.S.O.
- Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club M.S.O.
- Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur BELMILOUD.M.. N° Lic. 285 du club C.S.H.B.Chlef
- Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club C.S.H.B.Chlef.

AFFAIRE N° 69 : Ren : E.S.Oued Fodda –J.S.Saoura S/G D2 du 31/03/2017.

- Vu la feuille du match signalant :
- Vu la participation du joueur BOUTERBOUA. A. Ab .P.C N° 00055311 du club J.S.Saoura
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une amende de mille Cinq cent dinars 1.500DA au club J.S.Saoura

AFFAIRE N°70: Ren : W.C.B.Oued Sly—H.B.C.Tlemcen S/G D2 du 31/03/2017.

- Vu la feuille du match signalant :
- Disqualification du joueur ALI MOHRI N° Lic 381 club W.C.B.O.S (carton bleu) pour Attitude anti sportif grossier public envers adversaire.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme dont un match automatique est inclus. au joueur ALI MOHRI N° Lic 381 club W.C.B.O.S
- Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club W.C.B.O.S.

AFFAIRE N°71 : Ren : O.M.S.B.A.—W.R.B.Mazaghran S/G R1 du31/03/2017.

- Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- Absence du club W.R.B.M.
- Vu la lettre explicative du club W.R.B.M.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur du club O.M.S.B.A. 12—00.
- Défalcation d'un point du classement général au club W.R.B.M.
- Il est infligé une amende de cent Mille dinars (100.000 DA) au club W.R.B.M.

AFFAIRE N°72 : Ren : J.S.Temouchent –C.S.T.B.C.SBA S/G R1du01/04/2017

- Vu la feuille du match, rapports des Arbitres et délégué signalants :
- Attitudes anti sportive grossière envers adversaire des joueurs NEDJAR.H N° Lic 429—BERRAK.A N° Lic 433 du club J.S.T à la fin de la rencontre.
- Attitudes anti sportive grossière envers adversaire du joueur BOUSAHLA .W N° Lic 011 du club C.S.T.B.C SBA à la fin de la rencontre.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur NEDJAR.H. N° Lic. 429du du club J.S.T.
- Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club J.S.T
- Il est infligé une suspension de deux(02) match ferme au joueur BERRAK.A N° Lic. 433 du club J.S.T.
- Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club J.S.T.
- Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur BOUSAHLA .W. N° Lic. 011 du club C.S.T.B.C.SBA.
- Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club C.S.T.B.C.SBA.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRE N°73 : Ren : G.C.B.Mascara.—E.S.Oued Fodda S/G D2 du24/03/2017.

- Vu la feuille du match signalant :
 - Vu les réserves formulées par le club G.C.B.M sur l'identité du joueur LAROUSSE. N° Lic 001 du club E.S.O.F.
 - Attendu que le club G.C.B.M. n'a pas appuie les droits de réserves.
 - Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
 - Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- LA COMMISSION DECIDE**
- Réserves irrecevable dans la forme et recevable dans le fond.
 - Il est infligé une amende de Cinq mille dinars 5.000DA au club G.C.B.M.

**Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet
à compter du 06 Avril 2017.**

SECRETARE de la SEANCE
SARDI MED

PRESIDENT C.R.Q.D.
BENZERDJEB .AMINE